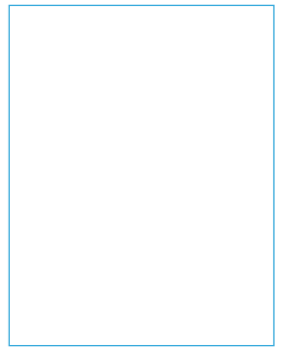


[www.ceruleum.ch](http://www.ceruleum.ch)

## CONTRAT D'INSCRIPTION 2024-2025

# ATELIERS ENFANTS



NOM .....

PRÉNOM .....

Date de naissance .....

Adresse .....

Code postal ..... Localité .....

Téléphone / mobile ..... Email .....

En cas d'urgence, personne à contacter Nom .....

Téléphone ..... Mobile .....

### Parent / représentant légal si le participant est mineur

NOM ..... PRÉNOM .....

Date de naissance ..... Adresse .....

Code postal ..... Localité .....

Téléphone / mobile ..... Email .....

### Cours du mercredi après-midi

ENFANTS DE 10 A 15 ANS 14H00 - 16H00

ENFANTS DE 10 A 15 ANS 16H00 - 18H00

\*Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

## Conditions d'admission

Le participant, s'il est majeur, ou son représentant légal, s'il est mineur, s'engage à payer les cours pour toute la durée d'inscription sous-mentionnée.

Toute résiliation ou modification de contrat par le participant, pour être valable, doit être adressée à Ceruleum S.A., au moins 60 jours à l'avance pour la fin d'un mois, le timbre postal faisant foi. Nous attirons l'attention de nos participants sur le fait que si les frais d'écolage ne correspondent plus, étant donné le raccourcissement d'inscription, à celle mentionnée sur le contrat, elle sera recalculée et réadaptée à la durée d'inscription réelle.

Au cas où le participant souhaiterait poursuivre à la fin du présent contrat son ou ses cours, il lui suffira de le signaler 15 jours à l'avance et de se présenter (muni du talon réponse de la confirmation rempli et signé) aux cours en question.

En cas de maladie ou de prise de congé du participant, les heures de cours manquées peuvent être remplacées dans la mesure du possible pendant la durée d'inscription pour autant et **uniquement si les absences sont annoncées 24 heures à l'avance par mail à info@ceruleum.ch**. Pour des raisons administratives, un avertissement par SMS à l'enseignant n'est pas valable. Il ne s'agit en aucun cas de compenser les heures manquées par une diminution ou un non paiement des écolages. En outre, elles ne peuvent en aucun cas être reportées d'une année scolaire à l'autre (année scolaire = de septembre à juin).

Au cas où le nombre de participants est insuffisant dans un cours, la Direction de l'école se réserve le droit de déplacer les participants dans un autre cours.

Ceruleum est fermé les jours fériés officiels, ainsi que deux semaines en octobre, deux semaines à Noël-Nouvel An, une semaine en février (Relâches) et deux semaines à Pâques. Les jours fériés ne sont pas déduits de l'écolage.

Est compris dans l'écolage : le matériel de base, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à la pratique du dessin (crayons, crayons gras, fusains... et papiers courants) et à la pratique de la gouache ou de l'acrylique (couleurs et papiers adéquats).

Pour les techniques telles que l'aquarelle, la peinture à l'huile et le collage ; les outils nécessaires sont à disposition à Ceruleum, mais le matériel (couleurs, bois, cuivre, tarlatane, papier) est payé par le participant. Ceruleum peut fournir ce matériel à des prix avantageux.

Les 15 dernières minutes de chaque période bloc sont utilisées pour le rangement, le nettoyage du matériel et de la place de travail utilisée par le participant.

En fin d'inscription, le participant doit emporter tout son matériel et ses travaux. Les effets restés à l'école ne pourront être réclamés après cette date et la direction décline toute responsabilité quant à la conservation de ces travaux oubliés.

Une attestation ou et une évaluation peut peuvent être demandées par le participant à Ceruleum pour autant que celles-ci soient annoncées au plus tard en fin d'inscription.

Le nombre d'heures hebdomadaires est de 2 heures au minimum. La durée d'inscription est de 2 mois minimum.

## Calendrier Ateliers Enfants 2024-2025

MODULE COMPLET	4 septembre - 25 juin 2025	36 semaines	72H (2H/sem.)
DEMI MODULE	4 septembre - 29 janvier 2025	18 semaines	36H (2H/sem.)
DEMI MODULE	5 février - 25 juin 2025	18 semaines	36H (2H/sem.)
Vacances d'hiver	21 décembre - 5 janvier 2025		
Relâches	15 février - 23 février 2025		
Vacances de Pâques	12 avril - 27 avril 2025		

## Tarifs Ateliers Loisirs

- MODULE COMPLET CHF 1'820 (2H/sem.) ou CHF 110 par mois
- DEMI MODULE CHF 540 (2H/sem.) ou CHF 110 par mois

ENTRÉE À DATE VARIABLE du ..... au .....

DATE DU PREMIER COURS .....

## Mode de paiement (prière de cocher le mode de paiement choisi)

- PAR MOIS  PAR MODULE  EN DEUX FOIS

Payable **avant le début de chaque mois** ou chaque module. Le paiement se fait, sans envoi de facture, par bulletin de versement. Si le paiement n'a pas été effectué, le participant ne peut assister au cours. L'absence ne sera pas déduite des écolages. En cas de non paiement dans les délais, un premier rappel est envoyé, avec une majoration d'écolage de CHF 20.-. Les frais de rappel sont dus dans tous les cas.

**Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance de toutes les conditions énumérées ci-dessus et de m'engager à respecter les clauses de ce contrat.**

**Toute modification en cours d'inscription du présent contrat conduira à des frais administratifs de CHF 15.-.**

Signature du représentant légal si le participant est mineur .....

Date .....

Ce présent contrat dûment signé est à retourner à l'adresse ci-dessous.

Juillet 2024